

Le « risque solitude » : divorces et vulnérabilité relationnelle

The "risk of solitude": divorce and relational vulnerability

El "riesgo de soledad": divorcios y vulnerabilidad reactiva

Claude Martin

Numéro 29 (69), printemps 1993

La solitude et l'isolement. La structuration de nouveaux liens sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033717ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033717ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, C. (1993). Le « risque solitude » : divorces et vulnérabilité relationnelle. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (29), 69–83. <https://doi.org/10.7202/1033717ar>

Résumé de l'article

Si l'on peut étudier la sociabilité, les réseaux de « proches », les systèmes d'entraide et de solidarité, il est en revanche difficile d'appréhender le phénomène de la solitude. D'une part, il relève plus du ressenti que de l'objectivable. D'autre part, son analyse est rendue complexe par l'intensité des discours et des représentations courantes dont il est l'objet actuellement. Il est vrai que les situations potentiellement génératrices de solitude sont légion : chômage, ruptures conjugales, drogue, maladies, vieillesse, etc. Mais la polarisation de l'attention sur ce phénomène doit moins être considérée comme une preuve de son développement que comme le signe d'une inquiétude partagée par la société globale. Le phénomène de la solitude, non plus comme ressenti individuel, mais comme préoccupation collective, doit, selon l'auteur, être articulé à la formulation de la « question sociale ». Le repli de l'État providence a contribué à mettre en lumière une nouvelle forme de vulnérabilité : la vulnérabilité relationnelle. Se construit ainsi un véritable « risque solitude », au sens de dépendance à l'égard des mesures collectives. Dans un premier temps, l'auteur montre comment, selon les époques, les dissociations familiales ont été diversement interprétées en termes de « risques »; on aboutit aujourd'hui à une lecture qui articule instabilité familiale, vulnérabilité relationnelle et processus d'exclusion. Dans un second temps, l'auteur montre, données empiriques à l'appui, dans quelle mesure la désunion bouleverse les réseaux de sociabilité et d'entraide, aboutissant parfois à cette vulnérabilité relationnelle.

Le « risque solitude » : divorces et vulnérabilité relationnelle

Claude Martin

La solitude est, par excellence, une pré-notion, difficilement appréhendable en termes sociologiques. Tout d'abord, elle relève manifestement plus du « ressenti » que de l'objectivable. Si l'on peut étudier la sociabilité, les réseaux, les « proches », ou encore les systèmes d'entraide et de solidarité, ce que font nombre de chercheurs aujourd'hui (Héran, 1987 et 1988 ; Degenne et autres, 1991 ; Déchaux, 1990a, 1990b et 1992 ; Marpsat, 1991 ; Martin, 1992a)¹, il est en revanche impossible d'analyser le phénomène de solitude sans demander aux individus d'en rendre compte. À cet égard, il en est de la solitude comme de la douleur, pour laquelle on ne peut se passer de l'auto-évaluation du sujet. Ainsi, quelqu'un peut être apparemment entouré et se sentir seul, ou au contraire n'avoir qu'un tissu de relations très limité et ne pas

se sentir isolé. Il ne suffit donc pas de dénombrer les « contacts » d'une personne, ni d'évaluer leur fréquence, pour approcher la solitude ou son contraire. À nombre égal de proches, certains parleront de leur situation en termes d'autonomie ou d'indépendance ; d'autres ressentiront de la solitude. La distance entre ces deux types de sentiment est parfois ténue, et il est probable qu'un même individu qualifiera sa situation d'une façon ou de l'autre selon les moments, sans que sa sociabilité évolue considérablement.

Mais l'analyse du phénomène de solitude est également rendue complexe par l'intensité du discours commun qu'il engendre actuellement. Les thèses sur l'individualisme généralisé et l'effritement des modes traditionnels de l'intégration sociale dans les sociétés développées (famille,

école, travail, espace local) ont ouvert une large brèche dans laquelle s'engouffrent nombre de commentaires qui soulignent l'extension du phénomène de solitude. La popularité de ce thème est telle que l'on assiste à une véritable prolifération d'initiatives visant à rompre la solitude ou à trouver les moyens de la rendre « positive », c'est-à-dire susceptible d'être réinterprétable en termes d'indépendance (Six, 1986)².

Les situations génératrices de solitude sont en effet légion : chômage, ruptures conjugales, drogue, maladies, vieillesse. Il n'est donc guère étonnant que le monde associatif se soit divisé le travail et se fédère pour alerter l'opinion publique sur l'intensité du problème. Mais cette polarisation de l'attention sur le phénomène doit moins, selon nous, être considérée comme une preuve de son développement,

nous tenterons de montrer comment les interprétations des causes et des effets du divorce ont évolué au fil du temps, selon les enjeux sociaux dominants, aboutissant aujourd'hui à une lecture en termes de dissociation du « lien social », articulante ainsi instabilité familiale, vulnérabilité relationnelle et processus d'exclusion. Nous proposons de parler de la « question familiale » pour qualifier cette articulation étroite entre les enjeux sociaux collectifs, les modes d'interprétation des changements familiaux et les pratiques sociales en la matière.

Dans un second temps nous présenterons, matériaux empiriques à l'appui, la manière dont cette question de la vulnérabilité relationnelle se pose après la désunion. En effet, la rupture des couples est considérée, dans les représentations courantes, comme un des principaux facteurs de développement de la solitude. Qu'en est-il ? Dans quelle mesure pouvons-nous parler de la solitude des divorcés ou des parents séparés ? Séparations et divorces bouleversent-ils les réseaux de sociabilité et d'entraide de manière telle que l'on puisse parler de vulnérabilité relationnelle ?

La « question familiale »

Pour comprendre l'apparition du thème de la vulnérabilité relationnelle ou du « risque solitude », retraçons la manière dont ont été contruits, avec force discours savants, divers risques reliés à l'instabilité familiale. Comment la société globale a-t-elle envisagé séparations et divorces au fil du temps ? Quels ont été les principaux modes d'interprétation de ce phénomène social ? Quels paradigmes se sont imposés pour expliquer ses causes et ses effets ? En répondant à ces questions, il est possible de montrer

que l'interprétation de la dissociation familiale est étroitement articulée à un certain nombre d'enjeux socio-politiques, historiquement situés (Lefaucheur, 1991 ; Martin, 1992a).

D'une fin de siècle à l'autre, les angles de lecture ou les problématiques ont considérablement évolué, accompagnant notamment les changements de pratiques ou de mentalités. Les paradigmes vont en quelque sorte se succéder, prenant appui sur telle ou telle discipline scientifique. Selon les époques et les problèmes sociaux perçus comme prioritaires, certains discours savants vont s'imposer pour produire des interprétations du phénomène et, en conséquence, une certaine image sociale, sur laquelle viendront prendre appui des représentations sociales, des normes et des modes d'intervention.

Il faut attendre la fin du dix-neuvième siècle pour que le thème des effets du divorce soit abordé en tant que tel³. À partir de là, il convient de souligner que la majeure partie des travaux traitant spécifiquement de ce sujet a été réalisée, dans la plupart des pays occidentaux, par des psychiatres, des criminologues⁴, puis des psychologues. Cela, bien entendu, n'est pas négligeable, ni au niveau des méthodologies employées, ni surtout au niveau des interprétations proposées. Ces recherches ont privilégié l'impact négatif de cet événement sur les enfants et sur les adultes, jusqu'à formuler l'équation suivante : « divorce = inadaptation de l'enfant et de l'adolescent ». En cherchant à établir des causalités entre la rupture de la famille d'origine et certains problèmes d'adaptation ou de comportement des enfants, des adolescents ou des futurs adultes, ces démarches ont produit un ensemble de représentations durables du phéno-

que comme le signe d'une inquiétude partagée par la société globale. La solitude est ainsi construite comme problème social.

Le phénomène de solitude, non plus comme ressenti individuel mais comme préoccupation collective, doit selon nous être articulé à la formulation de la « question sociale » contemporaine. Le repli de l'État providence a contribué à mettre en lumière une nouvelle forme de vulnérabilité ou, au contraire, de capital : la vulnérabilité et le capital relationnels. En effet, ne plus être entouré, n'avoir personne sur qui compter, c'est aussi inéluctablement dépendre des interventions publiques. Se construit ainsi progressivement un véritable « risque solitude », au sens de dépendance à l'égard des mesures collectives. Aussi, plutôt que de « solitude », expression que nous réserverons à la dimension de ressenti individuel, nous préférons parler de « vulnérabilité relationnelle ».

Cette construction sociale d'un « risque solitude » est visible à différents niveaux. Pour notre part, il nous est apparu à l'étude des situations de dissociation familiale (Martin, 1992a), qui ont toujours été conçues comme une source de « risques » : risques moral, financier, éducatif, psychologique, etc. (Lefaucheur, 1991). Dans un premier temps,

mène qui sont venues conforter la norme familiale nucléaire imposée durant toute cette période (Martin, 1992a). Le développement et le relatif monopole de ce paradigme pathologisant sur la question du divorce, de l'après-guerre jusqu'au début des années soixante-dix, ne sont-ils pas avant tout l'expression de la perception qu'a la société de l'époque des familles désunies ? Manifestement, par rapport aux normes familiales de l'après-guerre, la séparation est essentiellement une déviance, un « risque » contre lequel il faut agir. On doit aussi relier ce monopole relatif à la progressive institutionnalisation de la pédopsychiatrie et du secteur privé dit de « l'enfance inadaptée » (Chauvière, 1980).

Quoi qu'il en soit, ce mode de lecture va peu à peu perdre de son hégémonie. Avec les mutations idéologiques de la fin des années soixante, en particulier au niveau de l'analyse de l'institution familiale, transformée en « front de lutte » par le féminisme, le sens de la désunion et de son impact a changé assez radicalement, la dissociation familiale étant conçue désormais, non plus comme une déviance productrice d'inadaptation, mais comme la résolution des crises conjugales, voire parfois comme une source d'émancipation pour les femmes. Du côté des travaux des psychologues, également, cette évolution s'est traduite globalement par le passage de l'interprétation pathologisante et normative à la recherche des différents facteurs susceptibles de jouer un rôle dans l'adaptation des familles à l'après-divorce.

Avec la crise économique du milieu des années soixante-dix, le sens de ces pratiques et des risques qu'elles font encourir a encore évolué. Au thème des

effets psychologiques de la dissociation familiale succède peu à peu celui des effets économiques et sociaux. Cette nouvelle perspective est étroitement liée au déplacement des enjeux de la société française de l'époque, les pouvoirs publics étant de plus en plus sensibles aux difficultés économiques de certaines situations familiales. À partir de 1975, ce sont donc non seulement les problèmes rencontrés par ceux qu'on appelle désormais « les enfants du divorce » qui préoccupent les spécialistes et la collectivité publique, mais aussi les difficultés économiques qu'éprouvent nombre de familles. On parle moins dès lors d'inadaptation ou de déviance des enfants élevés dans des familles dissociées, et plus de précarité, voire de pauvreté de ces foyers. Ce changement de cap correspond également à l'apparition d'un nouveau concept pour qualifier ces situations, celui de « famille monoparentale » (Lefaucheur, 1991), et d'un certain nombre de mesures nouvelles dans le cadre de la politique familiale (rappelons la création, en 1970, de l'allocation orphelin, qui deviendra l'allocation de soutien familial en 1985, puis de l'allocation de parent isolé, en 1976) (Le Gall et Martin, 1987).

La notion de « famille monoparentale » a eu un double effet : d'une part, elle a contribué à déstigmatiser ces situations familiales, de l'autre, elle a permis de souligner les difficultés économiques associées au fait de devoir assumer seul(e) la responsabilité de son ou ses enfants. De là à l'imposition de l'équation « monoparentalité = pauvreté », il n'y avait qu'un pas, qui fut rapidement franchi⁵.

Nous proposons de parler de « question familiale », comme on parle de « question sociale »,

pour évoquer ces rapports problématiques du « public » (État, réglementations, politiques sociales, discours d'experts) et du « privé » (en l'occurrence, la famille). Si l'histoire montre clairement à quel point la vie privée (sexualité, conjugalité, famille) a fait l'objet d'un intense encadrement social et politique, d'un ensemble de dispositifs et de mesures de normalisation et de contrôle désignant toutes les pratiques indésirables et justifiant à la fois stigmatisation et répression (Flandrin, 1981 ; Joseph et Fritsch, 1977), la plupart des analyses soulignent aujourd'hui un repli radical de cette dimension normative et institutionnelle et s'accordent pour reconnaître une neutralité croissante du « public » à l'égard de l'organisation du « privé » (Roussel, 1989 ; Arnaud, 1991 ; Commaille, 1991a et 1991b ; Rubellin-Devichi, 1992).

Le rejet de la référence institutionnelle (Martin, 1992d) et la recherche d'un modèle qui laisse le champ libre aux choix individuels, à la négociation et à l'idéologie de l'amour conjugal (de Singly, 1987 et 1992) ont manifestement de nombreuses conséquences et un coût : le développement des « tyrannies de l'intimité », de l'aliénation de la transparence annoncées par Richard Sennett (1979), mais surtout la fragilisation de l'équipe conjugale et le renforcement des inégalités sociales.

Si la période actuelle est celle de la reconnaissance du pluriel, de la diversité des pratiques et de leur légitimité, elle peut apparaître aussi comme l'accomplissement de l'hypothèse formulée par Durkheim, il y a précisément un siècle, sur l'avènement de la « famille conjugale » (1892), c'est-à-dire d'une famille caractérisée par une privatisation croissante (renforcement de la dimension affective, parallèlement à un recul

de la référence institutionnelle) et par une plus grande socialisation, du fait de l'intervention accrue de l'État pour prendre en charge telle ou telle dimension des fonctions familiales. Les rapports du « public » et du « privé » suivent bien ce double mouvement. D'une part, la norme publique concernant la famille s'est assouplie pour reconnaître le pluralisme des pratiques et les vertus de l'autodétermination conjugale⁶. Mais, d'autre part, cette évolution s'est traduite aussi par une « socialisation » du droit (Ewald, 1986), au sens où cette marge de liberté laissée aux acteurs est aussi une source de fragilité et a engendré la reconnaissance d'un nouveau « risque familial » : la désunion. C'est à ce niveau que se vérifie l'intervention accrue de l'État ou des institutions administratives pour rattraper les excès d'un certain libéralisme⁷. Comme l'écrit Franz Schultheis (1992 : 51-52) :

Ce qui se donne d'un côté comme une protection légale des aspirations et des libertés individuelles — tel que le droit du divorce libéralisé — se transforme facilement, de l'autre côté, en « risque » dont l'ampleur va de pair avec le sexe, la situation familiale ou encore le statut socio-économique des personnes concernées ; pensons, par exemple, au phénomène très répandu d'une féminisation de la pauvreté ou de la paupérisation des familles monoparentales, de plus en plus évidentes dans tous les pays hautement industrialisés. Autrement dit, par

l'intermédiaire des transformations du droit civil de la famille, l'État de droit contribue — soit consciemment ou inconsciemment, soit délibérément ou malgré lui — à la constitution de risques familiaux et de catégories sociales payant le prix de l'égalité et de la liberté individuelles formelles.



Le « capital réseau »

Nous faisons l'hypothèse que l'on assiste actuellement à une reformulation de cette « question familiale » pour tenir compte de l'évolution des problèmes sociaux contemporains. En effet, la période actuelle est marquée par de nouveaux enjeux socio-politiques : le chômage, la précarité, l'exclusion, et par le retrait de l'État providence. L'extension du chômage représente un véritable « fléau social » pour la société française depuis le début de la décennie quatre-vingt⁸. Un des « risques » majeurs est désormais celui de venir grossir les rangs de cette « armée » de chômeurs, dont une part croissante semble condamnée à être définitivement reléguée hors de la vie active et salariée⁹. Un nouveau statut s'est profilé durant cette période, celui du « précaire » ou du « vulnérable », qui caractérise tous ceux qui doivent se contenter de passages successifs par des emplois à durée déterminée, intérimaires, des stages et des périodes de chômage, indemnisés ou non.

Une nouvelle figure de la pauvreté s'est dessinée en même temps, qui n'a plus grand-chose à voir avec le pauvre ou l'indigent d'hier, dont la condition paraissait quasiment liée, comme un destin de misère économique et culturelle, à des lignées entières. Le phénomène nouveau, c'est que la pauvreté guette une part croissante de la société civile, y compris des personnes parfaitement intégrées, ou tout au moins « aptes au travail », mais qui peuvent connaître au cours de leur trajectoire « un accident » dans leur vie professionnelle ou personnelle, comme une restructuration d'entreprise, un dépôt de bilan, une compression de personnel, la perte d'emploi du conjoint, ou encore une rupture familiale. Ces événements sont comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de nombre de salariés, certains ayant plus ou moins d'atouts dans leur jeu pour faire face à ces éventuels accidents. L'enjeu est désormais pour beaucoup de ne pas « basculer ». La frontière relativement précise qui délimitait hier la sphère d'existence des « pauvres » et celle des « normaux » s'est assouplie. Il n'y a plus discontinuité, mais continuité d'une sphère à l'autre, passage possible, glissement progressif, dérapage. On parle de « nouvelle pauvreté » pour qualifier les personnes qui suivent ce chemin, et de « désinsertion » pour rendre compte du processus qui mène de l'intégration à l'exclusion.

Le chômage devient alors une file d'attente où commence à jouer la concurrence, certains ayant de moins en moins de chances de s'en sortir face à la plus grande « employabilité » d'autres, qui sont plus jeunes, plus mobiles ou plus diplômés, ou tout cela à la fois. On n'est plus « pauvre » ou « non pauvre ».

On se positionne sur un continuum, avec des situations intermédiaires, plus ou moins vulnérables, plus ou moins précaires. Dans ce cas d'existence de la « vulnérabilité », l'important est d'être mobile. Toute stagnation est mauvais signe. Ainsi, le fait d'appartenir à la catégorie des « chômeurs de longue durée » indique que les chances de retour à la vie salariée, et à tout ce qui l'accompagne en termes de ressources, de rôles sociaux, d'identité et de prestige, sont largement compromises (Wühl, 1992). Autrement dit, passer d'un emploi précaire à un autre est presque devenu un statut intermédiaire, le signe que l'on peut encore s'en sortir, éviter la cristallisation dans une identité sociale de « pauvre » ou de « démuné ». Certains font parfois le chemin inverse sur le continuum, et réintègrent la sphère de l'emploi stable.

Notre vocabulaire s'est enrichi de nouvelles notions. Parmi celles-ci, l'*insertion*, son revers, la *désinsertion*, et son complément, la *réinsertion*. Depuis les « stages 16/18 » de 1982 jusqu'aux Contrats Emploi Solidarité (CES) du plan-emploi de 1989, l'ensemble des mesures gouvernementales de lutte contre le chômage a fait référence à cette désormais habituelle distinction entre insertion sociale et qualification professionnelle. On postule en effet un possible « trajet d'insertion » ou de « réinsertion », qui va de la socialisation, de la remise à niveau ou de la pré-qualification, à la reprise d'une activité professionnelle proprement dite, seule apte a priori à remettre la personne sur les rails de l'autonomie. Face à la rareté des contrats à durée indéterminée dans un certain nombre de secteurs d'emplois peu qualifiés, être inséré ne signifie plus avoir un emploi permanent, mais être en

mesure de signifier que l'on n'est pas marginalisé, coupé du reste de la société et de ses normes. C'est pourquoi les mesures d'insertion concernent aussi bien l'alphabetisation, le logement, la santé, les relations sociales, les loisirs et la mobilité que la connaissance de ses droits et des institutions, la ponctualité, etc. L'objectif de certains de ces dispositifs, à défaut de permettre l'accès à l'emploi, est de produire de la « compétence sociale » par « l'activité » (Perret, 1992), c'est-à-dire une certaine capacité « d'être en relation », un rythme social, une intégration dans un tissu social plus varié, des contacts, une sociabilité, et ainsi de rompre le confinement du précaire et la boucle de l'exclusion.

Chaque individu dispose d'un certain nombre de moyens pour lutter contre la désinsertion. Certains cherchent à éviter la marginalisation et les problèmes économiques en recourant au « travail au noir », complément de ressources, moyen de promotion ou mode de survie, selon les cas : « artisan en déroute », salarié cherchant à dépasser le SMIC, « petit noir » ou « all-black », pour reprendre les figures types de J. F. Laé (1989). On parle alors d'économie souterraine rémunérée, informelle, non officielle ou cachée. Ces pratiques, qui relèvent pour une bonne part de la « débrouille », nécessitent le développement du « réseau », car elles dépendent de relations de confiance minimale. De plus, elles sont d'autant plus accessibles que l'on est déjà qualifié.

Il existe aussi d'autres moyens. Ainsi, par exemple, une mère inactive qui élève ses enfants peut considérer qu'elle a un statut social incontestable et reconnu. Cette fonction exercée en dehors de la vie professionnelle ouvre le champ de ce que l'on appelle

aujourd'hui le « travail non rémunéré », « l'économie domestique », voire encore « l'économie souterraine gratuite ». La société contemporaine a pris progressivement conscience que l'activité ne se résume pas à ce qui fait l'objet d'une rétribution sous forme de salaire. Le mouvement féministe a joué un rôle essentiel pour « dévoiler » l'existence de ce travail domestique et gratuit. Des calculs ont même été faits pour tenter de le convertir en pourcentage du PIB, et ainsi souligner son ampleur (Michel, 1978 ; Barthe, 1988).

La charge croissante que représente pour les femmes le travail domestique à certains moments du cycle de vie a partiellement été compensée par le développement de services publics et privés, que ce soit au niveau de la prise en charge de la petite enfance ou encore des personnes âgées dépendantes. Mais le développement de ces services (crèches, établissements pour personnes âgées, soins à domicile, etc.) a atteint certaines limites. Leur coût collectif paraît de moins en moins supportable, d'où l'importance et la reconnaissance accrues du travail gratuit, de cette obligation morale qui assigne certaines tâches au privé, ou de cette solidarité « spontanée », « naturelle », comme certaines personnalités politiques se plaisent parfois à la qualifier. Pour que cette solidarité existe, il faut là encore être inscrit dans des réseaux d'entraide et de sociabilité, dans des systèmes d'échange et de réciprocité qui n'ont apparemment rien à voir avec le marché, et dont la famille constitue le prototype.

Un des modes d'insertion sociale reste donc aujourd'hui le fait d'appartenir à une famille, que celle-ci comprenne ses parents, ses enfants, ses frères et sœurs, ou plus largement la

famille étendue, et même les amis, le voisinage, les « proches » : ceux qui sont prêts à rendre un service, à « s'occuper de vous » ; ceux qui « vous sont attachés », qui vous « aiment bien », « sur qui vous pouvez compter », ceux que, dans les pays anglo-saxons, on dénomme parfois les « carers ». D'où ce nouveau « facteur de risque » qu'est l'isolement. Car, en effet, contrairement à l'image qu'en donnent parfois les médias, « vivre seul » n'est pas seulement le résultat d'un choix, l'expression d'une nouvelle éthique individualiste de l'existence, correspondant à la montée des jeunes cadres dynamiques. L'isolement est aussi bien souvent une situation subie¹⁰.

Depuis la création en France du revenu minimum d'insertion (RMI), en 1988, ce phénomène de l'isolement apparaît encore plus au grand jour. N'a-t-on pas souligné, à l'occasion des recherches et des évaluations portant sur le RMI, que plus de 70 % des bénéficiaires étaient « isolés » (Mire/Plan urbain, 1991), sachant que l'on entendait par là que ces allocataires n'avaient pas fondé de couple ou de famille. L'ambiguïté profonde de cette catégorie « fourre-tout » des « isolés » est évidente. Dire en effet qu'un adulte n'a pas formé de couple ou eu d'enfants ne signifie pas qu'il soit isolé, sans contact,

dénué de sociabilité. En revanche, ce pourcentage semble suffisamment éloquent pour conforter les représentations suivantes : pauvreté ou précarité se conjuguent avec isolement ou solitude.

Le couple et la famille représentent, avec l'emploi, des modalités d'intégration sociale. À côté des personnes « pauvres », on comptabilise désormais les « isolés », en essayant de faire la part de ce que l'accroissement du phénomène peut signifier : indépendance ou autonomie revendiquées, ou au contraire isolement et précarité subis. À Paris, un habitant sur quatre vit seul. Pour la France entière, on dénombrait en 1982 près de cinq millions de personnes vivant seules, soit 12 % de la population adulte. Parmi ces « solitaires », on trouve d'abord des veufs (46 %), des célibataires (38 %) puis des divorcés (10 %). Ces pourcentages varient nettement en fonction de l'âge. Entre 30 ans et 50 ans, on compte 30 % de divorcés parmi les isolés. Entre 70 ans et 75 ans, deux femmes sur cinq vivent seules (Delbes et Gaymu, 1990 : 501). Être seul, c'est parfois ne pouvoir compter sur personne pour un coup de main, ou dépendre des services collectifs ou publics.

Il ne faut pas pour autant se laisser aveugler par ce phénomène de l'isolement dans le logement, car le tissu de l'entraide ne se réduit pas à l'espace que l'on habite. H. Le Bras (1988 : 29) a récemment souligné le problème de la vision que produit la statistique des ménages. « Si l'on s'en tient aux ménages comme on a l'habitude de le faire, une impression d'isolement se dégage. Les ménages d'isolés ou de deux personnes représentent plus de la moitié du total, et les isolés un quart. Au contraire, si l'on se réfère à l'individu, on éprouve le sentiment d'une société grégaire :

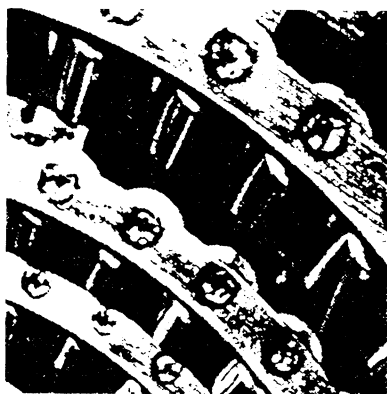
moins d'une personne sur dix vit isolée, tandis que la moitié des individus se trouvent dans des ménages d'au moins quatre personnes » (Le Bras, 1988 : 19). L'important n'est d'ailleurs peut-être pas tant la proportion de personnes qui vivent seules que les échanges qui ont lieu entre non-cohabitants. Très souvent, les membres d'une famille, au sens large, habitent séparément, mais à proximité, et se voient très souvent, voire partagent des repas ou des dépenses. Une plus grande souplesse est apparue entre famille et logement.

C'est dans ce contexte que se pose désormais la question de la rupture conjugale. Après les calculs de vulnérabilité économique (CERC, 1987) émerge une nouvelle piste d'interrogation des effets associés à la désunion, qui met cette fois en avant un facteur que l'on commence à analyser comme une source de compensation possible de cette vulnérabilité économique ou, au contraire, comme un risque supplémentaire pour certains d'être précipités dans des situations de pauvreté : le « capital réseau »¹¹, c'est-à-dire le degré d'insertion dans un tissu de sociabilité et d'entraide.

Évolution du réseau relationnel après la désunion

Nous avons tenté d'apprécier empiriquement la manière dont la désunion affecte ou non le réseau relationnel (Martin, 1992a)¹². Considérant qu'une même personne peut connaître plusieurs « transitions familiales » du fait d'unions et de ruptures successives, sachant que les différents acteurs — « anciens » et « nouveaux » — peuvent maintenir des liens, nous avons analysé les formes du champ relationnel et les conditions d'existence de parents séparés ou divorcés depuis un certain nombre d'années. L'objectif con-

sistait à entrevoir les différentes constellations de relations maintenues et (ou) créées à la suite d'une désunion, de les suivre sur un minimum de temps, et ainsi de prendre la mesure de la vulnérabilité relationnelle que peut engendrer une rupture. Avec le conjoint, est-ce une large part du réseau de sociabilité qui disparaît, et avec celui-ci l'ensemble des services et des soutiens qu'il apportait ? Comment évoluent les solidarités familiales lors des dissociations familiales ? Quelques résultats de cette démarche méritent d'être présentés.



Premièrement, la désunion inaugure des trajectoires extrêmement diversifiées, du fait qu'elle touche toutes les catégories sociales. Il est donc tout aussi inexact de réduire les situations monoparentales à des situations de pauvreté que de nier les effets d'appauvrissement de la désunion. La précarité économique d'un certain nombre des foyers enquêtés est incontestable. Lors de la seconde enquête, un tiers de l'échantillon se situait en dessous du seuil des « bas revenus »¹³. Cette précarité, qui existait bien souvent préalablement à la rupture, n'a fait que s'accroître par la suite, et ce d'autant plus que l'on a affaire à des cas où le parent gardien est une femme et que celle-ci était inactive durant sa vie de couple ; s'ensuit alors,

bien souvent, une forte dépendance à l'égard du système redistributif. Pour les femmes actives et fortement diplômées, l'impact économique est faible et n'engendre pas de déstabilisation notable. Les écarts de trajectoire sont donc très importants en fonction de ces premiers critères d'appartenance sociale et d'activité professionnelle. La dissociation familiale ne précipite pas tous les parents dans la vulnérabilité économique. En revanche, elle accélère le processus de précarisation pour ceux qui étaient déjà vulnérables de ce point de vue préalablement à la rupture.

Deuxièmement, la désunion n'engendre pas nécessairement une rupture totale et définitive des rapports parentaux. La majorité des parents séparés enquêtés maintiennent un lien de parentalité au-delà de la rupture de leur couple, et ce d'autant plus qu'ils sont plus diplômés. Pour autant, cette relation de « parenté disjointe » renforce les inégalités, puisque ce sont celles et ceux qui ont le plus besoin de la solidarité de leur ex-conjoint qui en sont le plus privés. Si, globalement, près de 57 % des parents gardiens touchent une pension alimentaire, cette proportion varie nettement selon le milieu social du parent gardien : près de 70 % des parents gardiens qui ont un niveau d'études supérieur ou égal au baccalauréat reçoivent une pension alimentaire, alors que ce n'est le cas que de 35 % des parents gardiens sans aucun diplôme. Pour ce qui concerne l'exercice du droit de visite par les parents non gardiens, les données sont les suivantes : globalement, moins de 30 % des parents non gardiens exercent régulièrement ce droit. En termes de fréquence de rencontres entre le parent non gardien et ses

enfants, la situation la plus fréquente est celle où le parent non gardien a rompu tout contact avec ses enfants (un cas sur trois environ). Dans un quart des cas (27 %), le parent non gardien rencontre ses enfants de manière sporadique (moins d'une fois par mois, ce qui correspond aussi à des cas d'éloignement géographique). Ces deux premières situations confortent l'idée d'un désengagement important des pères après la désunion. Celui-ci varie cependant une fois encore selon les milieux sociaux, puisque la proportion de ceux qui ne voient jamais leurs enfants passe de près de 50 % chez les non-diplômés, à seulement 13 % chez ceux qui ont un niveau supérieur ou égal au baccalauréat. Dans près d'un quart des cas, enfin, et quel que soit le niveau socio-culturel, le parent non gardien rencontre ses enfants tous les quinze jours, conformément à la formule la plus courante du droit de visite (un week-end sur deux et la moitié des vacances).

Troisièmement, les parents gardiens demeurent le plus souvent seuls, sans aucune relation conjugale (65 % lors de la première enquête, près de 75 % lors de la seconde). Cette situation est plus fréquente lorsque le parent gardien est une femme, mais semble surtout liée à l'âge. Les plus âgés sont aussi ceux qui ont le plus de « risques » de demeurer sans partenaire. La mobilité des situations conjugales est donc relativement réduite : 10 % de reconstitution familiale (cohabitation ou remariage) lors de la première enquête, 15 % lors de la seconde. Cette fois encore, le sexe et surtout l'âge du parent gardien sont déterminants : près de la moitié des parents gardiens de moins de trente ans ont recomposé une famille lors de la seconde enquête, contre seulement 5 % des plus de quarante-

76

cinq ans. Intervient également le milieu social, au sens où les risques de demeurer seul(e) augmentent en raison inverse du niveau d'étude. Jeunesse et diplôme sont bien sûr des atouts sur le marché des rencontres, même lorsque l'on est déjà parent. Le fait de rencontrer un nouveau partenaire est également lié au temps écoulé depuis la rupture. Nous pourrions supposer que l'éloignement de cet événement facilite l'engagement dans de nouvelles relations conjugales. En effet, les enfants grandissent, laissant de plus en plus de « marge de manœuvre » aux parents séparés. Les relations entre ex-conjoints ont aussi probablement tendance à s'émousser au fil du temps, ce qui facilite peut-être les nouvelles rencontres. L'avancement dans l'âge vient cependant contrecarrer cette hypothétique tendance. S'il faut un minimum de temps écoulé après la rupture pour renouer une nouvelle relation conjugale, un temps trop long compromet la possibilité de rencontres et de constitution d'un nouveau couple. Tout se joue donc dans les cinq ans qui suivent la désunion.

Notons encore l'importance, lors de la première enquête, des relations conjugales durables sans cohabitation. Cette vie conjugale à distance concernait 25 % des parents gardiens lors

de la première enquête, mais seulement la moitié lors de la seconde. Ces relations « précaires » sont plutôt le fait des mères gardiennes actives et fortement diplômées. Il s'agit soit d'un mode de vie choisi pour préserver les enfants et (ou) une autonomie précieuse et inaliénable, soit d'une étape dans le processus de recomposition qui peut, par sa précarité, déboucher sur de nouvelles ruptures (Martin, 1992c ; Le Gall, 1992).

Si l'on rapproche ces divers éléments, on constate que la vulnérabilité relationnelle s'ajoute à la vulnérabilité économique. Ainsi, par exemple, ce sont ceux qui ont le plus tendance à rompre toutes relations parentales après la désunion avec leur ancien partenaire qui ont aussi le moins de chance de recomposer une famille, aboutissant parfois à des situations d'isolement affectif et sexuel. Pour autant, la figure du « parent isolé » que nous dépeint l'action sociale ne correspond qu'à une minorité des situations étudiées.

Un soutien relationnel inégal

L'inégalité des situations économiques et des trajectoires conjugales se renforce lorsque l'on aborde le soutien relationnel ou le support obtenu de la part des « proches » depuis la désunion. Si la parentèle assure presque toujours une forme de « protection rapprochée » minimale, au sens où elle est le vecteur d'un certain nombre d'échanges, ceux-ci sont d'autant plus rares et moins denses que l'on a affaire aux milieux sociaux les moins favorisés. D'ailleurs, la structure des réseaux de sociabilité et d'entraide est étroitement liée à l'appartenance sociale (Héran, 1988). Au milieu populaire correspondent des réseaux centrés

principalement sur la parenté, que l'on fréquente avec assiduité, aux couches moyennes et diplômées un réseau tourné vers les relations amicales, même si la parenté n'en assume pas moins son rôle de soutien. En somme, mieux on est positionné socialement, plus on a de chances d'obtenir de l'aide de son entourage.

Une autre question se pose après la séparation. En effet, les partenaires des couples étant souvent inscrits dans un même tissu relationnel et amical au moment de leur rencontre et durant leur vie de couple, qu'advient-il en cas de rupture ? Les relations amicales ont-elles tendance à se maintenir, ou au contraire à diminuer, voire à disparaître ? Les amis ne sont-ils pas enclins à prendre parti pour l'un ou l'autre membre du couple lors de la rupture, et en conséquence à rompre avec l'un des deux ? Seulement un peu plus de la moitié (54 %) des parents gardiens considèrent avoir maintenu leur réseau amical. La dissociation conjugale est donc bien un important facteur de modification du tissu relationnel. En même temps que le conjoint et sa famille, ce sont aussi bien souvent les relations amicales qui s'estompent ou disparaissent.

Si, globalement, un peu plus d'un parent gardien sur cinq dit n'avoir aucun ami proche, ils sont près d'un sur deux chez les non-diplômés et moins de 10 % chez ceux qui ont au minimum le baccalauréat. De la même manière, les parents gardiens les moins diplômés sont ceux qui indiquent le plus souvent n'avoir qu'un(e) seul(e) ami(e) proche (16 % des cas, contre 7 % pour les plus diplômés). La taille la plus courante du réseau des amis proches est de deux à cinq personnes¹⁴.

A contrario, la proportion de ceux qui estiment avoir un réseau composé de plus de cinq amis augmente nettement en fonction du niveau d'étude : s'ils ne représentent que 16 % des parents gardiens sans aucun diplôme, cette configuration concerne 41 % des détenteurs d'un baccalauréat ; 20 % des plus diplômés indiquent même avoir plus de dix amis proches. Il faut bien sûr nuancer cette tendance par le fait que la notion « d'ami proche » est sujette à interprétations. Chaque individu a probablement sa conception de ce que recouvre l'intimité ou la proximité relationnelle.

À chaque situation conjugale correspond aussi un type de réseau amical : les parents gardiens restés en situation monoparentale sont les plus nombreux à n'avoir aucun ami proche, ou à n'avoir qu'un seul ami. Les remariés ont plus souvent un réseau restreint (de deux à cinq proches), mais ne connaissent presque jamais un « vide amical ». Les non-cohabitants ont pour leur part des réseaux étendus, très rarement un seul proche. Enfin, les cohabitants sont dans une situation intermédiaire entre les remariés et les non-cohabitants. Derrière ces configurations différentes semblent émerger des modes de vie, des pratiques de plus ou moins grande ouverture ou fermeture sur l'extérieur. Les personnes vivant en situation monoparentale paraissent relativement confinées dans un réseau restreint, fortement centré sur la famille proche (parents et fratrie). Les remariés ont également un réseau restreint, mais celui-ci comprend, outre la famille, quelques amis proches. Les cohabitants sont plus ouverts sur les réseaux amicaux. Mais ce sont manifestement les parents gardiens ayant établi une relation

de couple sans domicile commun qui sont les plus connectés sur de larges réseaux amicaux, la famille étant plus « à distance ».

La recomposition familiale est également l'occasion d'un réajustement du réseau amical. Ainsi, près de 25 % des parents gardiens ayant un nouveau partenaire, quel que soit le mode de vie adopté, disent avoir changé de relations depuis leur rencontre, d'autant plus souvent qu'ils sont moins diplômés¹⁵. La rencontre d'un nouveau partenaire est pour les parents gardiens les moins diplômés l'occasion d'un changement plus radical dans le système des relations sociales. Avec lui s'ouvrent peut-être potentiellement de nouveaux réseaux, mais surtout disparaissent un certain nombre de contacts.

Les amis se mobilisent plus ou moins au moment de la rupture pour fournir un soutien aux parents gardiens. Et, une fois encore, ce sont les mieux dotés qui semblent aussi les plus soutenus. L'aide du réseau amical renforce donc l'inégalité déjà entrevue en ce qui concerne le support social après la séparation. Si, globalement, un parent gardien sur trois a reçu une aide de son réseau amical au moment de la rupture, ce soutien ne concerne que 20 % de ceux qui n'ont aucun diplôme, mais 60 % de ceux qui ont au minimum un baccalauréat.

Le soutien relationnel dont bénéficient les parents gardiens au moment de la rupture ou par la suite varie en fonction du milieu social. En effet, à l'exception du nouveau partenaire, dont le soutien semble un peu plus systématique dans le cas des parents gardiens sans diplôme, tous les membres de l'entourage que nous avons envisagés a priori (parents, fratrie, ex-con-

joint, amis) se mobilisent d'autant plus que nous avons affaire aux parents les plus diplômés, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus de chances d'avoir une assez bonne situation sociale. En d'autres termes, mieux on est positionné socialement, plus on a de chances d'obtenir de l'aide de son entourage, qu'il s'agisse de la famille (parents ou fratrie), de son ex-conjoint ou de son réseau amical. Seul le support fourni par les nouveaux conjoints (plus rares cependant, il faut le rappeler, chez les moins diplômés) semble légèrement plus significatif dans les milieux populaires. Dans ces catégories sociales, où domine une forte division des rôles des sexes, le nouveau conjoint (ici le plus souvent un homme) devient la principale source de support du foyer. D'où l'enjeu matériel que peut représenter la recomposition familiale chez les plus défavorisés.

Ce que l'on dénomme soutien relationnel ou support social contribue donc à renforcer les inégalités, dans la mesure où ce sont toujours ceux qui en ont le plus besoin qui semblent en bénéficier le moins. Que peut-on en conclure ? Tout d'abord, que le devoir de solidarité n'est pas une spécificité des milieux populaires. L'entraide, qui fonctionne bien souvent comme une sorte d'assurance contre les difficultés matérielles de l'existence, est d'autant plus importante que l'on a affaire aux milieux les mieux dotés. On peut bien sûr considérer ce résultat comme une évidence : ceux qui ont le plus de moyens matériels se mobilisent plus que ceux qui en ont peu. Pour autant, cet argument ne devrait valoir que pour l'aide matérielle ou financière et non pour l'aide « de subsistance » (Pitrou, 1978) : les « petits coups de main » au niveau de la prise

Le sentiment d'isolement

Le manque de réseau et de support social n'est pas nécessairement vécu pour autant comme un signe de solitude. Si l'aide est plus rare dans les milieux populaires, en revanche, les rencontres, les contacts avec la parenté sont très fréquents (quotidiens ou hebdomadaires, bien souvent). Qu'en est-il dès lors du sentiment de solitude, de l'idée que se font les parents gardiens de leur sociabilité? Les contacts avec la parenté parviennent-ils à combler l'absence de soutien? Retrouvons-nous à ce niveau les inégalités sociales déjà entrevues?

Pour répondre à ces questions, nous avons demandé à tous les parents gardiens s'ils se considéraient plutôt comme des personnes isolées, ou relativement isolées; intégrées dans un tissu restreint de relations à dominante familiale; intégrées dans un tissu de relations riches et diversifiées (famille, amis, collègues, voisinage); ou plutôt inscrites dans plusieurs réseaux indépendants les uns des autres, voire même incompatibles. Les réponses divisent grossièrement notre population en deux. D'une part, une majorité de parents gardiens considèrent, soit qu'ils sont isolés (32,7%), soit qu'ils appartiennent à un tissu restreint de relations à dominante familiale (25%). D'autre part, certains estiment être inscrits dans des réseaux riches et diversifiés (20%), ou même dans des réseaux indépendants et éclatés (21%). La catégorie de ceux qui se sentent isolés est donc la plus importante.

Mais cette auto-évaluation varie nettement selon le sexe, l'âge, le niveau d'étude, l'activité professionnelle et, bien sûr, la situation familiale du parent gar-

dien. Le sentiment d'isolement est ainsi un peu plus fort chez les femmes que les hommes, mais surtout beaucoup plus fréquent chez les plus de 45 ans (43% d'entre eux font cette évaluation, contre 17% des moins de 35 ans). En revanche, l'inscription dans un réseau restreint à dominante familiale est plus souvent le fait des plus jeunes (34%, contre 20% des plus âgés). On peut considérer en effet que les parents gardiens maintiennent d'autant plus de contact avec leur propre famille qu'ils sont plus jeunes. Avoir moins de 35 ans favorise également la richesse du réseau: près d'un parent gardien de ce groupe d'âge sur trois estime que ses relations comprennent aussi bien la famille que des amis, des collègues ou des personnes du voisinage, contre seulement 11% des plus âgés. Enfin, l'inscription dans des réseaux indépendants les uns des autres, voire même incompatibles, est plutôt une caractéristique des parents de plus de 45 ans (25% d'entre eux font cette évaluation, contre 17% des plus jeunes).

L'appartenance sociale du parent gardien est également discriminante, puisque, une fois encore, on peut constater qu'à chaque niveau d'étude domine plutôt un type de représentation de la sociabilité. Ainsi, par exemple, les moins diplômés s'estiment principalement isolés¹⁷. Cela peut sembler paradoxal, puisque ce sont aussi ceux qui rencontrent le plus fréquemment leur parenté (parents, grands-parents, fratrie). Cette estimation tendrait donc à montrer que la fréquentation de la parenté ne compense pas le sentiment de solitude, voire que l'intensité des relations de parenté est vécue comme un confinement, producteur de solitude. Les parents gar-

en charge des tâches de la vie quotidienne, ou des enfants, etc. Or, là encore, le soutien est d'autant plus important qu'il s'agit des mieux dotés. Il semble bien que cela ne soit pas seulement une affaire de moyens. Il peut aussi s'agir d'une différence de représentation sociale, les milieux les plus modestes ne considérant pas certains de ces petits coups de main comme une aide ou un soutien de leur parenté.

Pour rendre compte de ces écarts de position et de pratiques dans les réseaux de proximité des parents gardiens, nous avons proposé un autre mécanisme explicatif (Martin, 1992b): «on aide d'autant plus ceux qui en ont le moins besoin». En effet, dans la perspective de la triple obligation du don de Marcel Mauss (donner, recevoir et rendre), le besoin induit le risque de dépendance. En somme, l'aide est d'autant moins facilement accordée par l'entourage que le besoin de soutien est plus élevé, ce qui renvoie à l'idée que chacun des protagonistes se fait de l'autonomie, ou au contraire du risque de dépendance du bénéficiaire. Quand le soutien est synonyme de production d'une dépendance, il tend à dissuader le donateur et le donataire, l'un risquant de n'avoir aucune forme de contrepartie, l'autre de subir une disqualification sociale et relationnelle trop pesante¹⁶.

diens à niveau d'étude moyen (BEPC/BEP) s'estiment plus souvent intégrés dans un réseau restreint à dominante familiale. Enfin, les plus diplômés considèrent principalement qu'ils sont inscrits dans des réseaux multiples, indépendants et même incompatibles les uns avec les autres. En d'autres termes, la proportion des parents gardiens qui estiment que leur réseau est soit riche et varié, soit même multiple et éclaté augmente nettement avec le capital culturel : cette auto-évaluation passe de 25 % chez les non-diplômés à près de 60 % chez les détenteurs d'un baccalauréat. Ces variations rejoignent aussi le fait que le parent gardien soit actif ou non. En effet, l'exercice d'une profession est une très importante source de sociabilité. D'ailleurs, les actifs s'opposent nettement aux inactifs du point de vue de l'idée qu'ils se font de leur sociabilité : près de 57 % des inactifs se considèrent isolés, contre un peu moins de 25 % des actifs.

Mais bien sûr, ces opinions varient aussi en fonction de la situation familiale. Tout d'abord, le sentiment d'isolement diminue en fonction de la présence d'un nouveau partenaire et de son degré d'implication : si près de 40 % des personnes vivant en situation monoparentale se considèrent isolées, elles ne sont plus que 20 % lorsqu'elles ont un partenaire non cohabitant et 16 % quand elles ont recomposé une famille (avec ou sans remariage). A contrario, l'évaluation du réseau de sociabilité comme un réseau riche, diversifié, voire éclaté, est surtout le fait des parents ayant formé un couple sans domicile commun (58 %), et même une famille recomposée (52 %). Les parents restés sans partenaire font plus rarement cette évaluation (37 %). Enfin, la

dominante familiale du réseau n'a pas le même sens selon la situation conjugale. Dans le cas des situations monoparentales, il peut s'agir à la fois de la fréquentation de la parenté et des rapports qu'entretient bien entendu le parent gardien avec ses propres enfants : d'ailleurs, 24 % d'entre eux estiment que leur réseau est restreint autour de la famille. Dans les cas de cohabitation ou de remariage, la dominante familiale du réseau comprend probablement plus souvent la famille recomposée elle-même, et même la parenté de chacun des membres du couple : 32 % ont évalué leur réseau de cette manière. Les non-cohabitants sont bien sûr ceux qui ont le plus rarement cette opinion (22 %).

En somme, l'idée que chaque parent gardien se fait de sa sociabilité ou de son isolement varie une fois encore en fonction du milieu social. L'isolement, voire le confinement dans des relations à dominante familiale est plus souvent ressenti par les personnes appartenant aux couches populaires. En effet, elles sont à la fois plus nombreuses à rester sans partenaire, plus nombreuses à limiter leurs contacts à la parenté (les relations amicales occupant une moindre place) et plus nombreuses à être inactives, alors même que l'emploi est souvent une source importante de sociabilité. Seul l'âge est susceptible de compenser ce phénomène pour les plus jeunes. En revanche, au-delà de 45 ans, il se renforce puisque le tissu de relations se restreint encore, accentuant le sentiment d'enfermement.

La « protection rapprochée »

Le lien familial est diversement ébranlé par la désunion. De

même, la protection assurée par les proches a de sérieuses limites. Pourtant, les politiques publiques reconnaissent un rôle croissant à ces soutiens informels. La croissance du chômage et la menace qu'il fait peser sur notre « pacte social » sont telles que certains analystes évoquent aujourd'hui la « fin du social » (Gauillier, 1992 ; Olivennes, 1992). D'autres préfèrent annoncer l'avènement d'une société qui parviendra peu à peu à structurer les identités autour d'autres modes de socialisation que le seul emploi ou la seule identité professionnelle (Perret, 1992). On évoque ainsi l'arrivée de nouveaux modes de protection sociale, fondés sur la citoyenneté, sur une intégration à la société globale qui ne se résume plus à une intégration professionnelle. Cette sensibilité pour les modalités de l'intégration sociale, ou, comme on dit aujourd'hui, pour l'insertion sociale, fait une place à part à la famille. Celle-ci apparaît soudain comme un lieu de protection, comme un écran contre la violence de l'adversité contemporaine, comme un « gisement » de solidarités alternatives à celles de l'État, comme un tissu de liens sociaux élémentaires. En revanche, la non-intégration dans une sociabilité socio-familiale inquiète (Castel, 1991).

Si, après avoir été dénoncée comme lieu de reproduction des rapports de domination d'un sexe sur l'autre et de certaines classes sociales sur d'autres, la famille est conçue à nouveau comme un des vecteurs de l'intégration sociale, n'est-ce pas à mettre en regard du fait que d'autres institutions comme l'école ou le travail ne garantissent plus dans nombre de cas cette fonction ? Il nous semble donc important de relier les problématiques concernant la famille — ou ici, plus spécifi-

quement, les dissociations familiales — aux propos politiques qui font de la sphère familiale un enjeu majeur des politiques sociales, et ce à un double titre : d'une part, les familles sont soumises à un ensemble de risques, dont le « risque désunion », ce qui a d'évidentes répercussions en termes de droits et de coûts sociaux ; d'autre part, la famille est de plus en plus conçue par l'État comme une des ressources potentielles de la régulation des problèmes sociaux. Donnons-en pour preuve le fait que la réflexion sur les solidarités familiales, l'entraide, les supports sociaux et le soutien relationnel et communautaire constitue aujourd'hui une composante importante des débats sur l'avenir de la protection sociale et de l'État providence.

Les pouvoirs publics reconnaissent ainsi la contribution que peuvent fournir les « ressources primaires », c'est-à-dire la famille, l'entourage, le voisinage, la communauté, les « proches », ceux qui peuvent en quelque sorte assurer cette forme de « protection rapprochée », et ils proposent même de plus en plus souvent de s'appuyer sur elles. On parle aujourd'hui de « services de proximité » (Laville et coll., 1992), d'action communautaire ou de « welfare mix » (Evers et Wintersberger, 1988) pour qualifier ces

combinaisons subtiles de services publics, de services locaux bénévoles ou associatifs et de ressources « privées », c'est-à-dire cette fois les supports fournis par la famille et le voisinage.

À la conscience des risques qu'encourent les familles lorsque se conjuguent précarité du travail et vulnérabilité conjugale correspondrait donc une sensibilité pour le potentiel de protection que représente la famille, en tant qu'expression archétypique du lien social. N'est-ce pas d'ailleurs ce que montrent les travaux qui soulignent le retard à la décohabitation des jeunes en attente d'emploi (Blöss et Godard, 1990) ? La famille semble bien fonctionner comme un écran protecteur lorsque d'autres modes d'intégration sont défailants. Il en est de même en matière de dépendance des personnes âgées (Lesemann et Martin, 1993). Là encore, la grande majorité du soutien reçu provient de la famille ou plutôt du travail de « caring » assumé par des femmes de la famille¹⁸.

Un des problèmes de cette soudaine redécouverte de l'importance du rôle des solidarités familiales est néanmoins qu'elle donne l'illusion d'un nouveau « gisement » de ressources susceptibles de répondre aux difficultés sociales que rencontre une part croissante de la population. D'où ces discours incantatoires sur la nécessité de réactiver les solidarités familiales et de voisinage qu'aurait anéanties l'individualisme généralisé. « Aidez-vous, l'État vous aidera. » En fait, à la lumière des enquêtes qui ont étudié ces pratiques de solidarité familiale depuis le début des années cinquante, il semble qu'elles sont toujours demeurées actives (Sussman, 1953 ; Young et Willmott, 1957 et 1968 ; Bott, 1957 ; Pitrou, 1977 et 1978 ; Dandurand et Ouellette, 1992 ;

Martin, 1992a). L'élément nouveau, en revanche, est que l'on se plaît à imaginer qu'elles pourraient être assez puissantes pour contribuer à compenser la crise de la protection sociale ou assurer une sorte de « protection complémentaire » à ce que l'État peut envisager d'assumer. La permanence est ici du côté du « privé », non du « public ». Cette forme de protection a pourtant toutes chances de renforcer les inégalités plutôt que de les compenser.

Sommes-nous à l'aube d'un nouveau familialisme ? C'est ce que peuvent donner à penser certaines hypothèses aujourd'hui avancées sur « le retour vers la famille » des nouvelles générations, qui « chercheraient à recréer ce qui leur a manqué » (Sullerot, 1991 : 23), ou ces débats publics sur la promotion des solidarités familiales. Au risque de dépendance à l'égard des solidarités publiques, les décideurs préfèrent le développement d'une dépendance envers des réseaux de solidarité familiale. Certaines expérimentations du *community care* en Grande-Bretagne sont pourtant suffisamment éloquentes pour que l'on ne s'illusionne pas à cet égard (Finch, 1984 ; Baldwin et Twigg, 1991).

Ces quelques interrogations nous invitent sans doute à étudier parallèlement, mais aussi à distinguer dans l'avenir, le « fait de solitude » (Le Gall, 1986), le ressenti, le sentiment d'être isolé, et le risque social de solitude, en tant qu'il est articulé à la formulation-reformulation perpétuelle de la question sociale.

Claude Martin
École nationale de la santé
publique, Rennes et Centre de
sociologie de la famille
de l'Université de Paris V-
Sorbonne

Notes

- 1 D'importantes enquêtes sont actuellement en cours, aussi bien en France et en Suisse qu'au Québec, sur les proches et les échanges dans les réseaux de proximité. Elles sont menées par C. Bonvalet, H. Le Bras, D. Maison et L. Charles, de l'INED, pour la France; J. Kellerhals, H. M. Hagman, J. D. Von Allmen et J. Coenen-Huther, du département de sociologie de l'Université de Genève, pour la Suisse; et par C. Le Bourdais (d'une part) et J. T. Godbout et J. Charbonneau (d'autre part), de l'INRS, pour le Québec. Cette co-occurrence n'est évidemment pas une coïncidence.
- 2 On peut se reporter ainsi aux discours médiatiques sur les «monades urbaines» ou sur les «célibataires», qui ont tenté de donner l'impression que derrière l'augmentation du nombre de personnes vivant seules dans les grandes métropoles se cachaient des êtres parfaitement insérés, des «winners», des experts en réussite sociale et professionnelle. La solitude des jeunes, riches et diplômés ?
- 3 Voir, dans *Le Suicide* (1897), les commentaires de Durkheim sur les travaux de Bertillon concernant les rapports entre divorce et suicide, publiés en 1882 dans les *Annales de démographie internationale*.
- 4 Voir la recherche de Nadine Lefaucheur (1989a), qui retrace une généalogie des travaux des pédopsychiatres de l'après-guerre.
- 5 Sur ce point, il est important de souligner que l'on doit distinguer la situation économique des familles monoparentales de France ou de Suède de celle des familles monoparentales de Grande-Bretagne, du Canada ou des États-Unis; entre les unes et les autres, les différences de taux d'activité et d'effets des politiques sociales sont considérables (Lefaucheur et Martin, 1993). Dans les derniers pays, la précarité économique de ces ménages est beaucoup plus importante.
- 6 En fait, il serait d'ailleurs plus juste de dire qu'en se faisant moins normatif, ou moins prescriptif, l'appareil judiciaire promeut une nouvelle norme familiale : un modèle contractualiste, où les partenaires de la famille sont chargés, autant que faire se peut, de réguler eux-mêmes leurs rapports, de négocier les compromis nécessaires en cas de conflit.
- 7 La gestion de l'allocation de soutien familial, qui vient compenser provisoirement le non-versement des pensions alimentaires, est à cet égard tout à fait exemplaire (Renaudat et Villac, 1991).
- 8 En France, le taux de chômage (en pourcentage de la population active totale) était de 5,2 % en 1978, de 10 % en 1988, de 9,6 % en 1989 et de 10,2 % en 1990. On comptait en 1991 environ 2,7 millions de personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi, contre environ 500 000 en 1970, et l'on atteint aujourd'hui la barrière symbolique des 3 millions. Si, en 1990, quatre emplois sur cinq étaient encore à durée indéterminée, 3 millions d'emplois étaient qualifiés de «non traditionnels», c'est-à-dire relevant soit de l'une des formes de l'emploi précaire (stages, interim, emplois à durée déterminée), soit de l'emploi à temps partiel (Jacquier, 1990).
- 9 En 1990, plus du tiers des chômeurs étaient «chômeurs de longue durée», c'est-à-dire inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE (Wühl, 1992 ; Benoît-Guilbot et Cléménçon, 1992).
- 10 «La fascination qu'exerce actuellement l'image des jeunes cadres non cohabitants ne fait que voiler indûment celle du travailleur immigré seul dans sa chambre meublée ou de l'octogénaire solitaire dans l'appartement qui fut un foyer conjugal. Elle empêche aussi, en assimilant "vivre seul" à un "choix" d'un style de vie, de voir que l'extension de cette situation résulte beaucoup moins de celle d'un modèle de vie célibataire que de l'allongement et de la multiplication, dans la vie des individus, des conséquences de vie pré-, inter- ou post-conjugales, par suite de la "mobilité" conjugale, mais surtout de la décohobitation des générations et de l'allongement différencié des espérances de vie masculine et féminine» (Lefaucheur, 1989b : 227).
- 11 Que nous pouvons rapprocher, avec quelques nuances, du «capital social» de Bourdieu (1980).
- 12 À l'aide de deux enquêtes postales menées à trois ans d'intervalle auprès d'une cohorte de parents gardiens séparés ou divorcés : 1100 personnes lors de la première enquête, 336 lors de la seconde. Il s'agit de parents gardiens séparés ou divorcés depuis plus d'un an, ayant été mariés, allocataires de la Caisse d'allocations familiales du Calvados, relevant donc du régime général de sécurité sociale, et ne touchant pas l'«allocation de parent isolé».
- 13 Au sens de l'INSEE : revenus inférieurs à 60 % du revenu médian, soit 2700 francs par unité de consommation en 1988.
- 14 À titre de comparaison, signalons que lors de leur enquête sur «les proches», C. Bonvalet, H. Le Bras, D. Maison et L. Charles ont estimé que les femmes seules de 35 ans à 49 ans ont au maximum six amis proches. Au même âge, la moitié de la population enquêtée globale n'a pas plus de deux amis proches, et 80 % n'en a pas plus de cinq (*Le Monde de l'éducation*, 1992 : 46).
- 15 30 % des non-diplômés disent avoir «perdu» les relations qu'ils avaient avant de rencontrer leur nouveau partenaire, contre 17 % des bacheliers.
- 16 Comme le souligne A. Petitat (1991 : 55) : «Un don qui ne peut être rendu souligne, pour qui le reçoit, son incapacité d'être à la hauteur, son inaptitude à entrer avec dignité dans un rapport d'échange». Relativement à cette question de la dépendance, il ne s'agit pas de dire que les acteurs cherchent continuellement à assurer la réciprocité dans leurs échanges de manière à solder leurs dettes (et ainsi leurs relations, en quelque sorte), ni que le don ne peut intervenir qu'en cas d'égalité de postures. Nous sommes à cet égard tout à fait en accord avec Jacques T. Godbout (1992). Mais le don est aussi un système de contraintes, en particulier quand il signifie une sorte de «droit d'ingérence» ou d'expression d'un contrôle social de proximité. Cela vaut en particulier dans les cas que nous évoquons, où l'aide des parents est parfois perçue comme un moyen de s'ingérer dans la vie privée de leur fils ou de leur fille. Qu'il y ait inégalité de posture n'est pas un problème; en revanche, il convient que cette inégalité puisse être alternée.
- 17 50 % de ceux qui n'ont pas de diplôme et 37 % de ceux qui ont un niveau d'étude primaire.
- 18 Il convient d'ailleurs de souligner ici qu'en fait de ressources familiales, il s'agit presque exclusivement du soutien, de l'aide, des soins, du «caring» que fournissent les femmes dans les familles, que ce soit auprès des jeunes enfants ou auprès des personnes âgées. La solidarité, l'entraide sont plutôt des caractéristiques et des pratiques qui se conjuguent au féminin. Reste à connaître les attitudes et les aspirations des femmes elles-mêmes face à cette sollicitation des pouvoirs publics et à ce rôle de caring qui leur semble dévolu (Ungerson, 1987, 1990 ; voir aussi le précédent numéro de la RIAC).

ques, nouvelles régulations politiques », *Futuribles*, 153.

COMMAILLE, J. 1991b. « Nouvelle légalité et mode d'analyse des comportements familiaux », dans T. HIBERT et L. ROUSSEL, éd. *La Nuptialité. Évolution récente en France et dans les pays développés*. Paris, INED, PUF.

DANDURAND, R.-B., et F.-R. OUELLETTE. 1992. *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport pour le Conseil québécois de la recherche sociale. Institut québécois de recherche sur la culture.

DÉCHAUX, J. H. 1990a. « Les échanges économiques au sein de la parentèle », *Sociologie du travail*, 1. Paris, Dunod.

DÉCHAUX, J. H. 1990b. « Des relations de parenté inédites? », *Esprit*, juillet.

DÉCHAUX, J. H. 1992. « Les échanges dans la lignée. Quelques réflexions », *Sauvegarde de l'enfance*, 5.

DEGENNE, A., I. FOURNIER, C. MARRY et L. MOUNIER. 1991. « Les relations sociales au cœur du marché du travail », *Sociétés contemporaines*, 5.

DELBES, C., et J. GAYMU. 1990. « Croissance du nombre des isolés en France: vers de nouveaux comportements », *Population*, 3.

DURKHEIM, É. 1897. *Le Suicide, étude sociologique*. Paris, F. Alcan.

DURKHEIM, É. 1975 [1892]. « La famille conjugale », dans *Textes*, tome 3. Paris, Minuit.

EVERS, A., et H. WINTERSBERGER, éd. 1988. *Shifts in the Welfare Mix. Their Impact on Work, Social Services and Welfare Policies*. Vienne, European Center for Social Welfare Policy and Research.

EWALD, F. 1986. *L'État providence*. Paris, Grasset.

FINCH, J. 1984. « Community Care: Developing Non-Sexist Alternatives », *Critical Social Policy*, 9.

FLANDRIN, J.-L. 1981. *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*. Paris, Seuil.

GAULLIER, X. 1992. « La machine à exclure », *Le Débat*, 69.

GODBOUT, J. T. 1992. *L'Esprit du don*. Paris, La Découverte.

HÉRAN, F. 1987. « Comment les Français voisinent », *Économie et statistique*, 195.

HÉRAN, F. 1988. « La sociabilité: une pratique culturelle », *Économie et statistique*, 216.

JACQUIER, J. 1990. « La diversification des formes d'emploi en France », *Données sociales 1990*. Paris, INSEE.

JOSEPH, I., et P. FRITSCH. 1977. *Disciplines à domicile. L'édification de la famille*. Éditions Recherches, no 28, novembre.

LAÉ, J. F. 1989. *Travailler au noir*. Paris, Éd. Métailié.

LAVILLE, J. L., et coll. 1992. *Les Services de proximité en Europe. Pour une économie solidaire*. Paris, Ten-Syros.

LE BRAS, H. 1988. « Structures de la famille dans la France actuelle », dans C. BONVALET et P. MERLIN, éd. *Transformation de la famille et habitat*. INED, DREIF, IDEF, Cahier no 120. Paris, PUF.

LE GALL, D. 1986. « La solitude, mode d'emploi », *Informations sociales*, 3. Paris, CNAF.

LE GALL, D. 1992. « La conjugalité non-cohabitante: du quasi-familial sans co-résidence », dans *Du politique et du social dans l'avenir de la famille*. Haut Conseil de la population et de la famille. Paris, La Documentation française.

LE GALL, D., et C. MARTIN. 1987. « Réseaux de parenté et politiques familiales: des définitions sociales complexes », *Revue internationale d'action communautaire*, 18/58. Montréal, Éd. Saint-Martin.

LE MONDE DE L'ÉDUCATION. 1992. No 191, mars.

LEFAUCHEUR, N. 1989a. *Dissociation familiale et délinquance juvénile. Les avatars scientifiques d'une représentation sociale*. Rapport pour la Caisse nationale des allocations familiales.

LEFAUCHEUR, N. 1989b. « Personnes seules à Paris: "nouveaux célibataires" ou "veuves solitaires"? ». *Données sociales Île de France*.

LEFAUCHEUR, N. 1991. « La famille monoparentale et l'État: petite généalogie du traitement social des "risques familiaux" », dans F. de SINGLY et F. SCHULTHEIS, éd. *Affaires de famille, affaires d'État*. IFRAS, Éditions de l'Est.

LEFAUCHEUR, N., et C. MARTIN. 1993. « Lone Parent Families in France. Situation and Research », dans J. HUDSON et B. GALLOWAY, éd. *Lone Parent Family*. Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc.

LESEMANN, F., et C. MARTIN. 1993. *Les Personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales. Comparaisons internationales*. Paris, La Documentation française, « Notes et études

Bibliographie

ARNAUD, A. J. 1991. « Le droit », dans F. de SINGLY, éd. *La Famille: l'état des savoirs*. Paris. Éditions La Découverte.

BALDWIN, S., et J. TWIGG. 1991. « Women and Community Care. Reflections on a Debate », dans M. MCLEAN et D. GROVES, éd. *Women Issues in Social Policy*. Londres, Routledge.

BARTHE, M. A. 1988. *L'Économie cachée*. Paris, Syros Alternatives.

BENOÎT-GUILBOT, O., et M. CLÉMENTÇON. 1992. « Les chômeurs de longue durée en France », dans O. BENOÎT-GUILBOT et D. GALLIE, éd. *Chômeurs de longue durée*. Actes sud.

BLÖSS, T., et F. GODARD. 1990. « Décohabitation juvénile: stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », dans C. BONVALET et A. M. FRIBOURG, éd. *Stratégies résidentielles*. INED, Plan construction et architecture.

BOTT, E. 1957. *Family and Social Network*. Londres, Tavistock.

BOURDIEU, P. 1980. « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31. Paris, Minuit.

CASTEL, R. 1991. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », dans J. DONZELOT, éd. *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris, Éditions Esprit.

CERC (CENTRE D'ÉTUDES DES REVENUS ET DES COÛTS). 1987. *Familles nombreuses, mères isolées, situation économique et vulnérabilité*. Paris, La Documentation française, 85.

CHAUVIÈRE, M. 1980. *Enfance inadaptée. L'héritage de Vichy*. Paris, Éditions ouvrières.

COMMAILLE, J. 1991a. « La famille, la fin de la loi? Nouvelles régulations juridi-

- documentaires » et « Les études de la Documentation française ».
- MARPSAT, M. 1991. « Les échanges au sein de la famille », *Économie et statistique*, 239.
- MARTIN, C. 1992a. *Transitions familiales. Évolution du réseau social et familial après la désunion et modes de régulation sociale*. Université de Paris VIII, thèse de doctorat de sociologie, 502 p.
- MARTIN, C. 1992b. « Support et affection. Logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion », *Revue internationale d'action communautaire*, 27/67.
- MARTIN, C. 1992c. « Pratiques émergentes en matière familiale. La famille en réseau », dans *Du politique et du social dans l'avenir de la famille*. Haut Conseil de la population et de la famille. Paris, La Documentation française.
- MARTIN, C. 1992d. « À propos de la désinstitutionnalisation. Le cas de la recomposition familiale », dans *Familles et contextes sociaux. Les espaces et les temps de la diversité*. Actes du colloque organisé par le GREF et l'AISLF. ISCTE, Université de Lisbonne.
- MICHEL, A., éd. 1978. *Les Femmes dans la société marchande*. Paris.
- MIRE/PLAN URBAIN. 1991. *Le RMI à l'épreuve des faits*. Paris, Ten-Syros.
- OLIVENNES, D. 1992. « La société de transfert », *Le Débat*, 69.
- PERRET, B. 1992. « Les limites de l'insertion par le travail », *Esprit*, 182.
- PETITAT, A. 1991. « Les circuits du don : "Kula", charité et assurances », *Cahiers internationaux de sociologie*, XC.
- PITROU, A. 1977. « Le soutien familial dans la société urbaine », *Revue française de sociologie*, XVIII. Paris, CNRS.
- PITROU, A. 1978. *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*. Toulouse, Privat.
- RENAUDAT, E., et M. VILLAC. 1991. « L'allocation de soutien familial. L'intervention de l'État dans la gestion privée de l'après-divorce », dans F. de SINGLY et F. SCHULTHEIS, éd. *Affaires de famille, affaires d'État*. IFRAS, Éd. de l'Est.
- ROUSSEL, L. 1989. *La Famille incertaine*. Paris, Odile Jacob.
- RUBELLIN-DEVICHI, J. 1992. « Les perspectives d'évolution de la famille et le droit », dans *Du politique et du social dans l'avenir de la famille*. Haut Conseil de la population et de la famille. Paris, La Documentation française.
- SCHULTHEIS, F. 1992. « L'avenir de la famille au centre des antinomies de la modernité », dans *Du politique et du social dans l'avenir de la famille*. Haut Conseil de la population et de la famille. Paris, La Documentation française.
- SENNETT, R. 1979. *Les Tyrannies de l'intimité*. Paris, Seuil.
- SINGLY, F. de. 1987. *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, PUF.
- SINGLY, F. de. 1992. « L'amour coupable », *Revue internationale d'action communautaire*, 27/67. Montréal, Éd. Saint-Martin.
- SIX, J.-F. 1986. *Guide des solitudes*. Paris, Fayard.
- SULLEROT, É. 1991. « Vers un renouveau de la famille », *Futuribles*, 153.
- SUSSMAN, M. B. 1953. « The Help Pattern in Middle-Class Family », *American Sociological Review*, 18, 1.
- UNGERSON, C. 1987. *Policy is Personal. Sex, Gender and Informal Care*. Londres, Tavistock.
- UNGERSON, C., éd. 1990. *Gender and Caring. Work and Welfare in Britain and Scandinavia*. Londres, Harvester Wheatsheaf.
- WÜHL, S. 1992. « Chômage : de la longue durée à l'exclusion », *Esprit*, 182, juin.
- YOUNG, M., et P. WILLMOTT. 1957. *Family and Kinship in East London*. Londres, Routledge and Kegan.
- YOUNG, M., et P. WILLMOTT. 1968. *Family and Class in a London Suburb*. Londres, Routledge and Kegan.